Annexe 1

Modèle de formulaire de déclaration prévue à l'article 9.2 du Règlement 1781/2006/CE

Déclaration relative aux virements de fonds reçus d'un prestataire de services de paiement pour lesquels les informations sur le donneur d'ordre sont régulièrement manquantes ou incomplètes conformément à l'article 9 § 2 du Règlement (CE) n° 1781/2006 relatif aux informations concernant le donneur d'ordre accompagnant les virements de fonds.

Nom du prestataire de services de paiement déclarant :

Code BIC (ou IBAN) du PSP du donneur d'ordre (PSP A)	Pays du PSP A	Nombre de virements de fonds reçus du PSP A pour lesquels des informations sont manquantes ou incomplètes	Pourcentage de virements de fonds pour lesquels des informations sont manquantes ou incomplètes par rapport au nombre total de virements reçus du PSP A et observations complémentaires éventuelles

Cette déclaration doit être adressée au Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel à l'adresse suivante : 2783-sdlabci-ut@acp.banque-france.fr.